

AR Prefecture EXTRAIT DU REGISTRE

006-210600391-20210930-20210930_0009-DE
Reçu le 07/10/2021
Publié le 07/10/2021

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF-VILLEVEILLE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE NICE
CANTON DE CONTES

Séance du 30 septembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au Conseil Municipal : 15

en exercice :	15	Pour : 8
qui ont pris part à la délibération :	15	Contre : 4
procurations :	2	Abstentions: 3

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 24 septembre 2021

OBJET : Décisions modificatives

L'an deux mil vingt et un et le trente septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Edmond MARI, Maire.

Présents : Edmond MARI, Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, Françoise DALBERA, Bruno CAILLER, Emmanuel MARTINEZ, Nicolas BAILET, Harley BASILE, Jean-Claude GALLIANO, Olivier LAMARRE, Julien MAÏSSA.
Absents : Catherine BAUDINO excusée et représentée par Nicolas BAILET, Jérôme MADONNA, excusé et représenté par Olivier LAMARRE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Alissia GUYONNET-GARAVAGNO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des crédits en recettes et en dépenses sur :

le budget communal :

en fonctionnement :

dépenses :

augmentation de 9 007€ pour le chapitre 011 charges à caractère général (dont article 60631 fournitures d'entretien : 892€, article 6067 fournitures scolaires : 1 024€, article 6226 honoraires : 6 560€, article 6261 frais d'affranchissement : 531€)

augmentation de 4 500€ pour le chapitre 012 charges de personnel (dont article 6411 personnel titulaire : 2 000€, article 6413 personnel non titulaire : 2 000€, 6451 cotisations à l'URSSAF : 500€)

réduction de 10 650€ au chapitre 022 dépenses imprévues, article 022 dépenses imprévues
augmentation de 10 000€ au chapitre 65 autres charges de gestion courante, article 65738 autres organismes publics

augmentation de 650€ pour le chapitre 67 charges exceptionnelles (article 673, titres annulés)

recettes :

augmentation de 1 160€ pour le chapitre 70 produits de services (dont article 70312 redevances funéraires : 182€, 70323 redevance occupation du domaine public : 818€, 70388 autres redevances et recettes : 160€)

augmentation de 11 800€ impôts et taxes, article 7351 taxe consommation finale électricité

augmentation de 400€ pour le chapitre 75 autres produits de gestion courante, article 752 revenus des immeubles,

augmentation de 147€ au chapitre 77 produits exceptionnels, article 7788 produits exceptionnels divers

en investissement :

dépenses :

augmentation de 34 500€ au chapitre 20 immobilisations incorporelles, article 2031 frais d'études

augmentation de 60 000€ au chapitre 21 immobilisations corporelles, article 2132 immeubles de rapport

recettes :

augmentation de 2 351€ au chapitre 13 subventions d'investissement (dont article 1322 région 1533€ et article 1323 département 818€)

augmentation de 92 149€ au chapitre 16 emprunts et dettes assimilées, article 1641 emprunts en euros

le budget assainissement :

en fonctionnement :

dépenses :

augmentation de 26 025 € au chapitre 011 charges à caractère général (dont article 6063 fourniture entretien et petit matériel : 75 €, article 622 rémunérations intermédiaires et honoraires : 25 000€, article 626 frais postaux et télécommunications : 800€, article 6288 autres : 150€)

augmentation de 3 000€ au chapitre 023 virement à la section d'investissement, article 023, virement à la section d'investissement

recettes :

augmentation de 19 025€ au chapitre 70 vente produits fabriqués, prestations de services (dont article 704 travaux : 14 025€ et article 70611 redevance assainissement collectif : 5 000€)

augmentation de 10 000€ au chapitre 74 subvention d'exploitation article 74 subvention d'exploitation

en investissement :

dépenses :

augmentation de 3 000€ au chapitre 021 virement de la section de fonctionnement, article 021 virement section d'exploitation

augmentation de 7 150€ au chapitre 21 immobilisations corporelles, article 2156 matériel spécifique d'exploitation

recettes :

augmentation de 4 150€ au chapitre 13 subvention d'investissement article 131 subvention d'équipement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par huit voix pour (MARI Edmond, SAULAY Jacques, BACH Geneviève, GIACALONE Joseph, GUYONNET-GARAVAGNO Alissia, CAILLER Bruno, DALBERA Françoise, MARTINEZ Emmanuel), quatre voix contre (BAILET Nicolas, BAILET Nicolas pour BAUDINO Catherine, GALLIANO Jean-Claude, MAÏSSA Julien, et trois abstentions (LAMARRE Olivier, LAMARRE Olivier pour MADONNA Jérôme, BASILE Harley), d'approuver les modifications proposées.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

E. MARI

